

AVIS D'UNE AUDIENCE SUR LES TARIFS

Welland Hydro-Electric System Corp. a déposé une demande de modification de ses tarifs de distribution d'électricité et de ses autres frais

Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Welland Hydro-Electric System Corp. sera modifiée comme suit à compter du 1^{er} mai 2025:

Client résidentiel (750 kWh)	-2,15 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	-4,80 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Welland Hydro-Electric System Corp. a également déposé une demande de mise à jour de ses frais de service mensuels relatifs à microFIT et d'un paiement annuel de protection des tarifs de branchement d'installations de production d'énergie renouvelable de la SIERE en vertu du Règl. de l'Ont. 25 330/09.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**.

This document is also available in English.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0058** pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **7 octobre 2024** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

■ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/participez

Welland Hydro-Electric System Corp.

■ 905 732-1381

🕒 Du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h 30

🌐 wellandhydro.com